

Compte bancaire suite deces

Par mohe, le 22/05/2015 à 15:06

bonjour

ma mère vient de décède en France ,elle avait un compte bancaire et au Maroc une maison et un autre compte bancaire .ma mère avait la maladie Alzheimer

donc elle a donne une procuration a une de mes soeur.

elle ne savait pas se qu' elle faisait .

ma sœur ne nous rien dit sur l état de son compte et a dit qu' elle va faire elle même le partage .

nous avons avec mes autre frère et sœur aucun droit de regard.

je voudrais savoir Quesqu il faut faire pour que la succession se passe correctement. A ce jour elle continue de se servir sur le compte bancaire de ma mère merci

cordialement